

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1817

21 juin 2016

SOMMAIRE

Getin International S.à r.l.	87170	RB Lux S.à r.l.	87197
GWM Holding S.A.	87212	Renu SPF S.A.	87198
LCE Allemagne 5 S.à r.l.	87174	Reviva Capital S.A.	87184
LCE Allemagne 6 S.à r.l.	87174	Ringmerit Properties France S.à r.l.	87197
Marienberg S.A.	87175	Riviera Homes S.à r.l.	87198
MezzVest Luxembourg III S.à r.l.	87175	Silf S.A.	87209
MPT District Heating Luxembourg S.à r.l. ...	87175	Silver Beagle C 2016 S.à r.l.	87198
OC II Lux I S.à r.l.	87213	Société Générale Life Insurance Broker SA	87209
O-Medias S.à r.l.	87213	Sud Jardin S.à r.l.	87209
PH International Holdings I S.à r.l.	87177	Sun Consulting S.à r.l.	87209
Pineapple Holding S.à r.l.	87176	Sunshine Investment Holding S.A.	87212
Pineapple Odense Residential Holdings S.à r.l.	87176	Surassur	87212
Pineapple Sealand Residential Holdings S.à r.l.	87177	Treetops Holdings S.à r.l.	87183
Pro Sport S.A.	87183	Vantage Media Group S.A.	87214
Protecnica S.à r.l.	87183	VAT Management S.à r.l.	87214
Puglia S.à r.l.	87183	Vitalia Holdeco S.à r.l.	87213
Ravenswood Luxembourg Sàrl	87197	Vitalia Midco S.à r.l.	87213
		Vortex II Holdings S.à r.l.	87214

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.734.152,93.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of March

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Idea Expert S.A., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered address at ul. Domaniewska 45, PL 02-672 Warszawa, Poland, registered with the Polish Registrar of Companies under number 0000292108.

here represented by Mrs. Isabel Dias, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated March 11th, 2016, which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That Getin International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on November 20th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 115, dated February 5th, 2007 (the “Company”,

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary, on October 23, 2015, published in the Mémorial C, number 8, dated January 8th, 2016.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred thirty-seven euro and thirteen euro cent (EUR 12,537.13), represented by one million two hundred and fifty-three thousand seven hundred and thirteen (1,253,713) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

- That the appearing party represents 100 % of the share capital,

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 187,721,615.80 (one hundred eighty-seven million seven hundred twenty-one thousand six hundred fifteen euro and eighty euro cent) so as to raise it from its present amount of EUR 12,537.13 (twelve thousand five hundred thirty-seven euro and thirteen euro cent) to EUR 187,734,152.93 (one hundred eighty-seven million seven hundred thirty-four thousand one hundred fifty-two euro and ninety-three euro cent) by the issue of 18,772,161,580 (eighteen billion seven hundred seventy-two million one hundred sixty-one thousand five hundred eighty) new shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 0.00 (zero euro);

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares;

3. Acceptation by the managers of Getin International S.à r.l.;

4. Subsequent amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the sole shareholder decides has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by EUR 187,721,615.80 (one hundred eighty-seven million seven hundred twenty-one thousand six hundred fifteen euro and eighty euro cent) in order to raise it from its present amount of EUR 12,537.13 (twelve thousand five hundred thirty-seven euro and thirteen euro cent) to EUR 187,734,152.93 (one hundred eighty-seven million seven hundred thirty-four thousand one hundred fifty-two euro and ninety-three euro cent) by the issue of 18,772,161,580 (eighteen billion seven hundred seventy-two million one hundred sixty-one thousand five hundred eighty) new shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 0.00 (zero euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a European Union shareholder state, in Poland.

Second resolution

The sole shareholder accepts the subscription of the new shares of the Company by himself.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company “Idea Expert S.A.”, here represented as stated here-above;

which declares to subscribe to the 18,772,161,580 (eighteen billion seven hundred seventy-two million one hundred sixty-one thousand five hundred eighty) new shares and to pay them up by a contribution in kind consisting of 20,000,000

(twenty million) shares (representing 100% of the share capital) he holds in the polish company "Get Back S.A." having its registered office at ul. POWSTANCÓW SLASKICH, nr 2-4, lok. ---, miejsc. WROCLAW, kod 53-333, poczta WROCLAW, Poland and registered with the number KRS 0000413997 (the "GetBack Shares").

This contribution being valued at EUR 187,721,615.80 (one hundred eighty-seven million seven hundred twenty-one thousand six hundred fifteen euro and eighty euro cent) remunerated by issue of 18,772,161,580 (eighteen billion seven hundred seventy-two million one hundred sixty-one thousand five hundred eighty) new shares in Getin International S.a r.l.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 187,721,615.80 (one hundred eighty-seven million seven hundred twenty-one thousand six hundred fifteen euro and eighty euro cent).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 187,721,615.80 (one hundred eighty-seven million seven hundred twenty-one thousand six hundred fifteen euro and eighty euro cent) and as share premium for an amount of EUR 0.00 (zero euro), to be allocated as follows:

- EUR 187,721,615.80 (one hundred eighty-seven million seven hundred twenty-one thousand six hundred fifteen euro and eighty euro cent) to the share capital account;
- EUR 0.00 (zero euro) to the share premium account.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Shares Contribution Agreement of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of Getin International S.a r.l. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

Idea Expert S.A., contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in a bearer form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by Idea Expert S.A.;
- all formalities shall be carried out in Poland in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Piotr Andrzej Lewczuk, with professional address at ul. Przyokopowa 33, 01-208 Warsaw, Poland,
 - b) Mr. Radosław Kozłowski, with professional address at ul. Przyokopowa 33, 01-208 Warsaw, Poland,
 - c) Mrs. Sara Speed, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - d) Mr. Christophe Davezac, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- here represented by Mrs. Isabel Dias, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, all of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 187,734,152.93 (one hundred eighty-seven million seven hundred thirty-four thousand one hundred fifty-two euro and ninety-three euro cent) represented by 18,773,415,293 (eighteen billion seven hundred seventy-three million four hundred fifteen thousand two hundred ninety-three) shares with a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand one hundred euro (EUR 7,100.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed

Suit la traduction française:

L'an deux mille seize, le quatorze mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence a Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Idea Expert S.A., société de droit polonais, avec son siège social à ul. Domaniewska 45, PL 02-672 Varsovie, Pologne, inscrite au register de commerce et des sociétés polonais sous le numéro 0000292108,

ici représentée par Mrs. Isabel Dias, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing prive datée du quatorze mars 2016, ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Getin International S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 Novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 5 Février 2007 (la "Société"),

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire instrumentant date du 23 octobre 2015, publié au Mémorial C, numéro 8, en date du 8 janvier 2016,

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent trente-sept euros et treize centimes (EUR 12.537,13), représenté par un million deux cent cinquante-trois mille sept cent treize (1.253.713) parts sociales d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune

- Que le comparant représente 100 % du capital social

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 187.721.615,80 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent vingt et un mille six cent quinze euros et quatre-vingt centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.537,13 (douze mille cinq cent trente-sept euros et treize centimes) à EUR 187.734.152,93 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent trente-quatre mille cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-treize centimes) par l'émission de 18.772.161.580 (dix-huit milliards sept cent soixante-douze millions cent soixante et un mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 0,00 (zéro euro);

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions;

3. Acceptation par les gérants de Getin International S.à r.l.;

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter une telle action;

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 187.721.615,80 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent vingt et un mille six cent quinze euros et quatre-vingts centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.537,13 (douze mille cinq cent trente-sept euros et treize centimes) a EUR 187.734.152,93 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent trente-quatre mille cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-treize centimes) par l'émission de 18.772.161.580 (dix-huit milliards sept cent soixante-douze millions cent soixante-et-un mille cinq cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 0,00 (zéro euros), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne, en Pologne

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles de la société par lui-même.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentés la société redésignée "Idea Expert S.A.", représentée comme dit ci-avant; laquelle a déclaré souscrire les 18.772.161.580 (dix-huit milliards sept cent soixante-douze millions cent soixante et un mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant de 20.000.000 (vingt millions) actions (représentant 100% du capital social) qu'elle détient dans la société polonaise «Get Back S.A.», ayant son siège social au ul. POWSTANCÓW ŚLASKICH, nr 2-4, lok. ---, miejsc. WROCLAW, kod 53-333, poczta WROCLAW, Pologne et enregistrée avec le numéro KRS 0000413997 (les «GetBack Actions»).

Cet apport étant évalué à EUR 187.721.615,80 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent vingt et un mille six cent quinze euros et quatre-vingts centimes), rémunéré par l'émission de 18.772.161.580 (dix-huit milliards sept cent soixante-douze millions cent soixante et un mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales nouvelles de Getin International S.à r.l.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 187.721.615,80 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent vingt et un mille six cent quinze euros et quatre-vingts centimes).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 187.721.615,80 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent vingt et un mille six cent quinze euros et quatre-vingts centimes) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 0,00 (zéro euro), à allouer comme suit:

- EUR 187.721.615,80 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent vingt et un mille six cent quinze euros et quatre-vingts centimes) au compte du capital social souscrit;
- EUR 0,00 (zéro euro) au compte de prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un «Shares Contribution Agreement» des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de Getin International S.a.r.l. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Idea Expert S.A., prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- Avoir vérifié que ces actions sont détenues par Idea Expert S.A.;
- que toutes formalités seront réalisées en Pologne, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- a) Mr. Piotr Andrzej Lewczuk, demeurant au ul. Przyokopowa 33, 01-208 Varsovie, Poland,
- b) Mr. Radosław Kozłowski, demeurant au ul. Przyokopowa 33, 01-208 Varsovie, Poland,
- c) Mrs. Sara Speed, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- d) Mr. Christophe Davezac, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

ici représentés par Mrs. Isabel Dias, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 187.734.152,93 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent trente-quatre mille cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-treize centimes) divisé en 18.773.415.293 (dix-huit milliards sept cent soixante-treize millions quatre cent quinze mille deux cent quatre-vingt-treize) parts sociales de EUR 0,01 (un centime) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cent euros (EUR 7.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistre a Luxembourg Actes Civils 2, le 22 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/6295. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016084785/228.

(160052169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

LCE Allemagne 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.307.

—
EXTRAIT

En date du 18 mars 2016 l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Virginia Strelen, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2016;
- Madame Isabel Guzman, née à Barcelone, Espagne, le 14 août 1981, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue gérant A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

Madame Isabel Guzman, gérant A;

Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A;

Monsieur Ajit Singh Rai, gérant A;

Monsieur Arno Welskopf, gérant B;

Monsieur Christophe le Corre, gérant B; et

Monsieur Christopher Tranter, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016091447/21.

(160060319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

LCE Allemagne 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.306.

—
EXTRAIT

En date du 18 mars 2016 l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Virginia Strelen, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2016;
- Madame Isabel Guzman, née à Barcelone, Espagne, le 14 août 1981, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue gérant A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

Madame Isabel Guzman, gérant A;

Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A;

Monsieur Ajit Singh Rai, gérant A;
Monsieur Arno Welskopf, gérant B;
Monsieur Christophe le Corre, gérant B; et
Monsieur Christopher Tranter, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016091448/21.

(160060318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

MezzVest Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.312.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises le 7 avril 2016

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 comme suit:

Réviseur d'entreprises agréée:

KPMG Luxembourg, S.C. ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 149.133, réviseur d'entreprises agréée.

Changement du siège social de l'associé:

L'associé unique a changé l'adresse de son siège social du The Esplanade, bâtiment Ogier House, JE - JE4 9WG St. Helier au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0QH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016091481/21.

(160060431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Marienberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 91.795.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 avril 2016 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg au 5, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016091490/16.

(160060564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

MPT District Heating Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.300.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016091505/13.

(160060466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pineapple Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 93.270,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.672.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 Mars 2016 que:

- Monsieur Szymon Dec, née le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Petr Klimo, gérant
- Peter Dickinson, gérant
- Szymon Dec, gérant
- Mark Hatcher, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016091539/22.

(160060342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pineapple Odense Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 93.270,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.662.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 Mars 2016 que:

- Monsieur Szymon Dec, née le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Petr Klimo, gérant
- Peter Dickinson, gérant
- Szymon Dec, gérant
- Mark Hatcher, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016091540/22.

(160060307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pineapple Sealand Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 93.270,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.690.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 Mars 2016 que:

- Monsieur Szymon Dec, née le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Petr Klimo, gérant
- Peter Dickinson, gérant
- Szymon Dec, gérant
- Mark Hatcher, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016091541/22.

(160060302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

PH International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.564.556.593,18.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.788.

—
In the year two thousand and sixteen, on the thirtieth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. PH Global Holdings, Inc., a Delaware corporation, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America ("PH Global");

2. Yum! Restaurants International Management LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America ("YRIM"); and

3. PH International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.215 (together with PH Global and YRIM, the "Shareholders"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of PH International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, on 8 October 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2954 on 22 November 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.788 (the "Company").

II.- The 227,862,285,079 (two hundred twenty-seven billion eight hundred sixty-two million two hundred eighty-five thousand seventy-nine) shares, without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Creation of a new class of preferred shares and related amendments to the Company's articles of association;
3. Conversion of the ordinary shares held by PH Global Holdings, Inc. into preferred shares;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to authorize the Company to create, with effect as at the date hereof (the "Effective Date"), a new class of shares, namely the preferred shares, without nominal value, having specific financial rights, as further described below.

As a consequence, it is resolved to amend, with effect as at the Effective Date, articles 8, 11, 21, 22 and 24 of the articles of association of the Company (the "Articles"), so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 2,564,817,880.84 (two billion five hundred sixty-four million eight hundred seventeen thousand eight hundred eighty United States Dollars and eighty-four cents), represented by 227,862,285,079 (two hundred twenty-seven billion eight hundred sixty-two million two hundred eighty-five thousand seventy-nine) ordinary shares, without nominal value (the "Ordinary Shares").

The Company is allowed to issue preferred shares, without nominal value (the "Preferred Shares").

The financial rights and conditions attached to the Preferred Shares are further detailed in Art. 11, 21, 22 and 24.

All the Ordinary Shares and Preferred Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

" **Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares, subject to the conditions specified below.

Redemption of the Preferred Shares

The redemption of all or part of the Preferred Shares may only occur by mutual agreement of the Company and the holder(s) of the Preferred Shares to be redeemed. In such a case, the redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each holder of Preferred Shares in the proportion of its shareholding in Preferred Shares.

The redemption price of a Preferred Share shall be equal to (i) the fair market value of a Preferred Share at the time of the issuance of such Preferred Share or at the time of the conversion of an Ordinary Share into such Preferred Share (the "Preferred Amount") (ii) plus accrued and unpaid dividends on the redeemed Preferred Share at the time of redemption.

However, if the redemption price for the Preferred Shares is in excess of the par value of the Preferred Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed Preferred Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Redemption of the Ordinary Shares

Subject to the prior redemption of all the Preferred Shares, the Company may redeem the Ordinary Shares.

The redemption of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the redemption price for the Ordinary Shares is in excess of the par value of the Ordinary Shares to be repaid, such redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

" **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

Each Preferred Share entitles its holder to a preferential and cumulative dividend equal to 6.65% (six point sixty-five percent) of the Preferred Amount, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day financial year (the "Preferred Dividend").

If part or all of the Preferred Dividend is not approved due to the absence of sufficient net profit or for any other reason, the amount equivalent to such Preferred Dividend shall accrue and be approved at the time of the subsequent approval of Preferred Dividend by the Company in addition to the Preferred Dividend relating to such subsequent financial year.

The balance of the net profit, after full payment of the Preferred Dividend, may be distributed upon a decision of the shareholders at a shareholders' meeting to the holder(s) of the Ordinary Shares only, in proportion to the number of Ordinary Shares held in the Company".

" **Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Interim dividends shall be distributed in the same manner as described in Article 21 above. In case of a distribution to the holder(s) of the Ordinary Shares and the holder(s) of the Preferred Shares, the Preferred Dividend will be computed on a pro rata basis."

" **Art. 24.** The general meeting of shareholders shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities (the "Liquidation Bonus") is distributed to the shareholders as follows:

- i. First, in priority to the holder(s) of the Preferred Shares, an amount equal to the Preferred Amount per Preferred Share plus any accrued but unpaid Preferred Dividend;
- ii. Secondly, after and subject to the payment to the holder(s) of the Preferred Shares in accordance with the preceding paragraph, the balance shall be paid to the holder(s) of the Ordinary Shares only, in proportion to the number of Ordinary Shares held in the Company."

Third resolution:

The Shareholders further resolve to accept the conversion, with effect as at the Effective Date, of the 17,174,949,700 (seventeen billion one hundred seventy-four million nine hundred forty-nine thousand seven hundred) ordinary shares, without nominal value, held by PH Global into 17,174,949,700 (seventeen billion one hundred seventy-four million nine hundred forty-nine thousand seven hundred) preferred shares, without nominal value.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is composed as follows:

- PH Global Holdings, Inc.: 17,174,949,700 (seventeen billion one hundred seventy-four million nine hundred forty-nine thousand seven hundred) preferred shares;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 180,093,985,417 (one hundred eighty billion ninety-three million nine hundred eighty-five thousand four hundred seventeen) ordinary shares; and
- PH International Holdings II S.à r.l.: 30,593,349,962 (thirty billion five hundred ninety-three million three hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-two) ordinary shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend, with effect as at the Effective Date, the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 2,564,817,880.84 (two billion five hundred sixty-four million eight hundred seventeen thousand eight hundred eighty United States Dollars and eighty-four cents), represented by 227,862,285,079 (two hundred twenty-seven billion eight hundred sixty-two million two hundred eighty-five thousand seventy-nine) shares without nominal value, divided into 210,687,335,379 (two hundred ten billion six hundred eighty-seven million three hundred thirty-five thousand three hundred seventy-nine) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and

17,174,949,700 (seventeen billion one hundred seventy-four million nine hundred forty-nine thousand seven hundred preferred shares (the "Preferred Shares")."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le trentième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PH Global Holdings, Inc., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique («PH Global»);

2. Yum! Restaurants International Management LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etat-Unis d'Amérique («YRIM»); et

3. PH International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.215 (ensemble avec PH Global et YRIM, les «Associés»),

ici représentés par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de PH International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée selon un acte reçu par Maître Edouard Delosch, le 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2954 le 22 novembre 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.788 (la «Société»).

II.- Les 227.862.285.079 (deux cent vingt-sept milliards huit cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-neuf) parts sociales, sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément en avoir été dûment informés au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales préférentielles et modifications relatives des statuts de la Société;
3. Conversion des parts sociales ordinaires détenues par PH Global Holdings, Inc. en parts sociales préférentielles;
4. Nouvelle composition de la participation dans le capital social de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation

pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'autoriser la Société à créer, avec effet à la date des présentes (la «Date d'Effet»), une nouvelle classe de parts sociales, dénommée les parts sociales préférentielles, sans valeur nominale, auxquelles sont attachés des droits financiers particuliers, tels que décrits ci-dessous.

En conséquence, il est décidé de modifier, avec effet à la Date d'Effet, les articles 8, 11, 21, 22 et 24 des statuts de la Société (les «Statuts»), de sorte qu'ils devront être lus de la manière suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.564.817.880,84 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions huit cent dix-sept mille huit cent quatre-vingts Dollars Américains et quatre-vingt-quatre cents), représenté par 227.862.285.079 (deux cent vingt-sept milliards huit cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires, sans valeur nominale (les «Parts Ordinaires»).

La Société est autorisée à émettre des parts sociales préférentielles, sans valeur nominale (les «Parts Préférentielles»).

Les droits financiers et les conditions attachés aux Parts Préférentielles sont détaillés ci-après aux Art. 11, 21, 22 et 24.

Toutes les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles seront désignées collectivement comme les «parts sociales», et le cas échéant, individuellement comme une «part sociale».

Le montant du capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit au moyen d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.»

« **Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans les conditions définies ci-dessous.

Rachat des Parts Préférentielles

Le rachat de tout ou partie des Parts Préférentielles ne peut avoir lieu qu'avec le consentement mutuel de la Société et du/des détenteur(s) des Parts Préférentielles à racheter. Dans un tel cas, le rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque détenteur de Parts Préférentielles en proportion de sa détention de Parts Préférentielles.

Le prix de rachat d'une Part Préférentielle devra être égal à (i) la valeur de marché d'une Part Préférentielle au moment de l'émission d'une telle Part Préférentielle ou au moment de la conversion d'une Part Ordinaire en une telle Part Préférentielle (le «Montant Préférentiel») (ii) augmenté des dividendes cumulés et non payés sur les Parts Préférentielles rachetées au moment du rachat.

Néanmoins, si le prix de rachat des Parts Préférentielles excède la valeur au pair des Parts Préférentielles devant être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les Parts Préférentielles ainsi rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Rachat des Parts Ordinaires

Sous réserve du rachat préalable de toutes les Parts Préférentielles, la Société peut racheter les Parts Ordinaires.

Le rachat des Parts Ordinaires ne peut être décidé qu'au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Ordinaires excède la valeur au pair des Parts Ordinaires à racheter, un tel rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles au regard du supplément du prix de rachat.»

« **Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

Chaque Part Préférentielle confère à son détenteur le droit à un dividende préférentiel et cumulatif égal à 6,65% (six virgule soixante-cinq pourcent) du Montant Préférentiel, qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'un exercice social de 365 jours (le «Dividende Préférentiel»).

Si une partie ou la totalité du Dividende Préférentiel n'est pas approuvée en raison de l'absence de profit net suffisant ou pour toute autre raison, le montant équivalent à ce Dividende Préférentiel devra s'accumuler et être approuvé au moment de l'approbation subséquente du Dividende Préférentiel par la Société en plus du Dividende Préférentiel relatif à cet exercice social subséquent.

L'excédent favorable du profit net, après paiement intégral du Dividende Préférentiel, pourra être distribué au(x) détenteur(s) des Parts Ordinaires uniquement, sur décision des associés prise lors d'une assemblée des associés, en proportion du nombre de Parts Ordinaires détenues dans la Société.»

« **Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Les dividendes intérimaires seront distribués de la même manière que décrite à l'Article 21 ci-dessus. En cas de distribution au profit du/des détenteur(s) de Parts Ordinaires et du/des détenteur(s) de Parts Préférentielles, le Dividende Préférentiel sera calculé prorata temporis.»

« **Art. 24.** L'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminera la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

Le surplus après réalisation des actifs et paiement des dettes (le «Boni de Liquidation») est distribué aux associés comme suit:

i. Premièrement, en priorité au(x) détenteur(s) de Parts Préférentielles, un montant égal au Montant Préférentiel par Part Préférentielle augmenté de tout Dividende Préférentiel cumulé mais non payé;

ii. Deuxièmement, après et sous réserve paiement au(x) détenteur(s) de Parts Préférentielles conformément au paragraphe précédent, l'excédent sera payé au(x) détenteur(s) de Parts Ordinaires uniquement, en proportion du nombre de Parts Ordinaires détenues dans la Société.»

Troisième résolution:

Les Associés décident, en outre, d'accepter la conversion, avec effet à la Date d'Effet, des 17.174.949.700 (dix-sept milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-neuf mille sept cents) parts ordinaires, sans valeur nominale, détenues par PH Global, en 17.174.949.700 (dix-sept milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-neuf mille sept cents) parts préférentielles, sans valeur nominale.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, la participation dans le capital social de la Société est désormais composée de la manière suivante:

- PH Global Holdings, Inc.: 17.174.949.700 (dix-sept milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-neuf mille sept cents) parts sociales préférentielles;

- Yum! Restaurants International Management LLC: 180.093.985.417 (cent quatre-vingt milliards quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent dix-sept) parts sociales ordinaires; et

- PH International Holdings II S.à r.l.: 30.593.349.962 (trente milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trois cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-deux) parts sociales ordinaires.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, il est décidé de modifier, avec effet à la Date d'Effet, le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société, de sorte qu'il devra désormais être lu de la manière suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.564.817.880,84 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions huit cent dix-sept mille huit cent quatre-vingts Dollars Américains et quatre-vingt-quatre cents), représenté par 227.862.285.079 (deux cent vingt-sept milliards huit cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-neuf) parts sociales sans valeur nominale, divisé en 210.687.335.379 (deux cent dix milliards six cent quatre-vingt-sept millions trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 17.174.949.700 (dix-sept milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-neuf mille sept cents) parts sociales préférentielles (les «Parts Préférentielles»).»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11038. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016091551/316.

(160060198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pro Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.155.

Dépôt rectificatif du bilan qui a été déposé le 11 avril 2016 avec comme numéro de référence de dépôt L160059764

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091558/10.

(160060138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Protecnica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 164.908.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016091559/10.

(160060621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Puglia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 498, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 26.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016091560/11.

(160060648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Treetops Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091561/10.

(160060499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Reviva Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.599.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Reviva Capital S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 534, Rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 152.599 (the “Company”), incorporated on 6 April 2010 pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 2 June 2010, number 1150.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 27 April 2012 by deed of Maître Joëlle BADEN, published in the Mémorial on 14 June 2012, number 1482.

The Meeting was opened under the chairmanship of Me Nicolas Steichen, avocat, professionally residing in Luxembourg (the “Chairman”), who appointed as secretary Me Ségolène Le Marec, avocat, professionally residing in Luxembourg (the “Secretary”) and as scrutineer Me François-Xavier Joyeux, maître en droit, professionally residing in Luxembourg (the “Scrutineer”, together with the Chairman and the Secretary, the “Bureau of the Meeting”).

After the constitution of the Bureau of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the Bureau of the Meeting and the undersigned notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue were represented at the Meeting. The same Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

III. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

IV. That the agenda of the Meeting (the “Agenda”) is the following:

Agenda

(a) Reclassification of all one hundred (100) class C shares of the Company into class A shares, so as to bring the number of class A shares from eight hundred (800) to nine hundred (900) shares.

(b) Consequential amendment and restatement of article 5 (Share Capital) of the articles of association of the Company as reflected in item (c) of this agenda; and

(c) Full amendment and restatement of the articles of association of the Company so that they shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of “Reviva Capital S.A.” (hereinafter the “Company”).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the carrying out of all operations of a financial sector administrative agent and of a professional providing debt recovery services in the sense of Articles 29-2 and 28-3 of the Law of 5 April 1993, as amended, on the financial sector, under any form and all operations related thereto.

The Company may further provide accounting and reporting services.

The purpose of the Company is further the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) represented by one thousand (1,000) shares divided into nine hundred (900) class A shares and one hundred (100) class B shares, having a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Permitted transfers of shares

The following transfers are not subject to the pre-emption right and the tag-along right set out below (hereinafter referred to as, the "Unrestricted Transfers"):

- (a) any transfer of shares by any shareholder to an Affiliated Entity; and
- (b) any transfer to the heirs of the Employed Shareholders following death or incapacity.

Any transfer referred to in this article 7.1 is only valid if such transferee has complied with the provisions of any agreement between the shareholders (if any), and if the proposed transferee has been approved by the CSSF. The Board of Directors shall ensure that all transfers of shares which have been made in compliance with these articles of association and any agreement between the shareholders (if any) shall be promptly registered in the register of shares of the Company.

7.2 Restrictions on Transfers

Each shareholder shall ensure that any transfer of shares (or any interest or right arising there from or relating thereto) shall be made in accordance with the provisions of these articles of association and any agreement between the shareholders (if any). Any disposal or attempted disposal of any shares in violation of any provision of these articles of association and any agreement between the shareholders (if any) shall be of no effect, and shall not be enforceable towards the Company

and the shareholders, and the Company shall not give effect to such disposal nor record such disposal in the register of shares of the Company or treat any purported transferee of such shares as the owner of such shares for any purpose.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 Composition of the Board of Directors

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three (3) members. Out of the three (3) members, the managing director (the “Managing Director”) will be appointed to the Board of Directors by the shareholders. The two (2) other directors shall not be shareholders of the Company (the “Other Directors”, together with the Managing Director, the “Directors”). The Directors shall be appointed out of a list of candidates which shall be submitted to the shareholders in accordance with any shareholders' agreement as the case may be.

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any Director may be removed at any time with or without cause by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The Directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy of office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors appointed by the general meeting of shareholders shall meet and appoint a Director upon proposals made by the shareholders in accordance with any shareholders' agreement to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

8.2 Remuneration of the Directors

Remuneration of the Directors (excluding the Managing Director) shall be set at the annual general meeting of the Company. The Managing Director shall receive no remuneration in connection with his role as a Director.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 Operation of the Board of Directors

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the Directors present or represented at any such meeting.

Meetings of the Board of Directors shall be held at least quarterly. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any Director, at the place indicated in the notice of meeting. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least seven (7) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice and the notice must be provided at least twenty-four (24) hours prior to such meeting. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. The agenda for each meeting, accompanied with the relevant documents, shall be distributed to the Directors at least three (3) Business Days prior to the scheduled meeting except in the case of an emergency in which case the agenda shall be provided at least twenty-four (24) hours prior to such meeting.

Any Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing any other Director as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a detailed proxy containing the agenda of the meeting and a clear voting instruction in relation to each item of the agenda.

The Employed Shareholders, not being part of the Board of Directors, shall normally be invited to attend meetings of the Board of Directors.

9.2 Quorum, location and vote of the Board of Directors

All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors (including any specific Director if so provided pursuant to the terms of any shareholders' agreement) are present or represented at such meeting it being understood that at least two of Directors (including any specific Director if so provided pursuant to the terms of any shareholders' agreement) shall be present or represented in person with up to one Director present or represented by telephone, videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the Directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any Director.

Other than for Board Reserved Matters (as defined below), decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the meeting of the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Board of Directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all Directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by facsimile, e-mail or any other means of written communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

The following board reserved matters require the approval of all the Directors (the “Board Reserved Matters”):

- a. payment of dividends;
- b. any material changes to the business and/or strategy of the Company;
- c. the Company's remuneration policy and any changes thereto, and the remuneration of the Managing Director of the Company;
- d. the disclosure of any confidential information relating to the Company or a shareholder to any potential acquirer of a shareholder's shares;
- e. any merger or de-merger of the Company;
- f. the entry into by the Company of any transaction with a member of the Board of Directors or with a shareholder or any person connected with such member of the Board of Directors or with a shareholder;
- g. any material acquisition of assets of the Company or any material disposal of assets of the Company (including of IP rights);
- h. any changes to material contracts;
- i. the entry into any joint venture or partnership between the Company and a third party;
- j. any proposal to the shareholders in relation to a change of the signatory regime of the Company; and
- k. any arrangements outside the ordinary course of business of the Company.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent.

The Board of Directors shall have the broadest powers to manage the business and operations of the Company and set business strategy for the Company, including after consideration of proposals made by the Managing Director.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company will be validly bound as follows:

- for payments of operational expenses and vendor contracts for an amount up to EUR 25,000 (or equivalent amount in other currencies) the Company will be validly bound by the Managing Director or anyone of the A Signatories acting individually;

- for payments of operational expenses and vendor contracts for an amount up to EUR 50,000 (or equivalent amount in other currencies) the Company will be validly bound by the joint signature of any two A Signatories; and

- for any matter over EUR 50,000 (or equivalent amount in other currencies) the Company will be validly bound by the joint signature of any two Directors or by the joint signature of anyone of the Directors together with anyone of the A Signatories;

or by any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors except that in relation to Board Reserved Matters, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of all the Directors or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors following a unanimous decision of the Board of Directors on such Board Reserved Matter. The A Signatories will have the power to sub-delegate their signatory powers to any officers, Directors and third parties (as applicable) as may be necessary and reasonable in the ordinary course of business of the Company.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to two or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the Board of Directors and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 14. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict of interest and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A Director having a conflict of interest on any item on the agenda must declare this conflict of interest to the chairman before the meeting starts.

Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the provisions of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of the month of March, at 3.00 p.m..

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broad casted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law and save for the Shareholders Reserved Matters set out below (which shall only be passed by unanimous vote), the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Resolutions of the general meeting which may lead to a change of the respective rights attaching to the different classes of shares must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority laid down in the law or the present articles of incorporation with respect to each class of shares. Such provision applies specifically to any amendments of the share capital of the Company.

Resolutions of the general meeting in relation to the following shareholders' reserved matters, including, for the avoidance of doubt, any changes to the list of shareholders' reserved matters set out below, are passed by unanimous vote (the "Shareholders' Reserved Matters"):

- (a) increase or amendments to the share capital of the Company;
- (b) any change to the Company's articles of association in a manner which will adversely affect the interests of any shareholder;
- (c) any merger or demerger of the Company;

(d) the presentation of any petition for winding-up or petition for an administration order (or equivalent) in respect of the Company;

(e) any reduction of the share capital in a manner which will or may adversely affect the interests of or dilute any of the shareholders;

(f) any decision adversely affecting any shareholder's economic position compared to the economic position of the other shareholders;

(g) any arrangement or contract entered into, whereby income and or profits arising out of the business of the Company is shared with or contributed to third party;

(h) any variation of the rights attaching to the shares;

(i) any change to the composition of the Board of Directors upon dismissal or resignation of a Director irrespective of the reason for such dismissal or resignation; and

(j) any voluntary liquidation of the Company.

Art. 16. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the Board of Directors.

Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December the same year.

Art. 18. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall, subject to the approval of the Board in accordance with Article 9.2 (Board Reserved Matters), be at the free disposal of the general meeting of shareholders deciding with the approval of a majority of both the class A shareholders and class B shareholders and shall be distributed pro rata between the shareholders, save for any priority dividend which may be due to the holders of B shares according to any shareholders' agreement which may exist from time to time between the shareholders of the Company.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 19. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended and in accordance with the provisions of these articles of incorporation.

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 22. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Art. 23. Definitions.

“A Signatory” means any person designated as such by the Board of Directors and to whom certain delegation of powers may be granted by the Board, from time to time.

“Affiliated Entity” means in relation to an Entity, any Entity that controls this Entity or that is controlled by this Entity or is under the control of an Entity that controls this Entity, it being understood that for the purposes of this definition, an Entity shall be considered as being controlled by its general partner or the person that controls the general partner, the managing company or the Entity in charge of the management in any capacity whatsoever;

“Board of Directors” means the board of directors of the Company;

“Board Reserved Matters” has the meaning set out in article 9.2;

“Business Day” means any day on which banks are generally open for business in Luxembourg;

“Company” has the meaning set out in article 1;

“control”, “controlled” and “controlling” shall be interpreted by reference to the criteria set out by article 309 of the Law or any analogous concept under any other applicable law.

“CSSF” means the Luxembourg financial supervision authority (Commission de Secteur Financier);

“Directors” has the meaning set out in article 8.

“Employed Shareholders” means each employee of the Company, at the date of 1 September 2015, who holds directly or indirectly shares in the Company;

“Entity” means any individual or legal person, joint venture, investment fund, trust or other entity, with or without legal personality, of any nationality;

“Managing Director” has the meaning set out in article 8;

“Shareholders' Reserved Matters” has the meaning set out in article 15;

“Unrestricted Transfers” has the meaning set out in article 7.1.”

Thereafter the following resolutions were unanimously passed by the Meeting:

First resolution

The Meeting resolved to reorganize the share capital of the Company by the reclassification of all one hundred (100) class C shares into one hundred (100) Class A shares, so as to bring the number of class A shares from eight hundred (800) to nine hundred (900) shares.

Second resolution

Consequently to the resolution above, the Meeting resolved to amend and restate article 5 of the articles of association of the Company so that it reads as set forth in item (c) of the above Agenda.

Third resolution

The Meeting resolved to fully amend and re-state the Company's articles of association so that they shall read as set forth in item (c) of the above Agenda. There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,100.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trente-et-unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Reviva Capital S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.599, constituée le 6 avril 2010 suivant un acte reçu de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 1150 du 2 juin 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden en date du 27 avril 2012 publié au Mémorial le 14 juin 2012 sous le numéro 1482.

L'assemblée a été présidée par Me Nicolas Steichen, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le «Président»), qui a nommé Me Ségolène Le Marec, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire (le «Secrétaire») et Me François-Xavier Joyeux, maître en droit, demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur (le «Scrutateur», ensemble avec le Président et le Secrétaire sont collectivement désignés comme le «Bureau de l'Assemblée»).

A la suite de la constitution du Bureau de l'Assemblée, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Le nom des actionnaires présents ou représentés par procuration à l'Assemblée, et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont montrés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement. Les procurations données seront paraphées ne varietur par les membres du Bureau de l'Assemblée et par le notaire et resteront annexées au présent acte de la même manière.

II. Il ressort de la liste de présence que l'ensemble du capital social de la Société représenté à l'Assemblée. Les Actionnaires présent ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir été informés et avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'Assemblée, ils abandonnent leur droit à recevoir des convocations.

III. En conséquence de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée (l'«Ordre du Jour») est le suivant:

Ordre du jour

(a) Reclassification de toutes les cent (100) actions de classe C de la Société en actions de classe A, de manière à apporter le nombre d'actions de classe A de huit cents (800) à neuf cent (900) actions.

(b) Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société, tel qu'énoncé sous le point (c) du présent ordre du jour.

(c) Modification et refonte intégrale des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Reviva Capital S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales ou des autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes situées à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste dans l'exécution de toutes les opérations liées aux activités d'agent administratif du secteur financier et professionnel fournissant des services de recouvrement de créances tels que définis dans les articles 29-2 et 28-3 de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, sur le secteur financier, sous quelque forme que ce soit et toutes les opérations qui y sont reliées.

La Société peut également agir en tant que conseiller économique.

L'objet de la Société consiste aussi dans la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou toute autre manière d'instruments financiers de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également gérer ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, ou financière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par mille (1.000) actions divisées en neuf cents (900) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout

moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par la Société le moment venu.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation implique une suspension de tous les droits attachés à ces action(s).

Art. 7. Transfert d'actions.

7.1 Transferts autorisés d'actions

Les transferts suivants ne sont pas soumis au droit préférentiel ni au droit de sortie conjointe indiqués ci-dessous (ci-après les «Transferts Illimités»):

- (a) tout transfert d'actions par quelque actionnaire que ce soit à une Entité Affiliée; et
- (b) tout transfert aux héritiers des Actionnaires Employés à la suite d'un décès ou d'une incapacité.

Tout transfert visé au présent article 7.1 n'est valable que si ce cessionnaire a respecté les dispositions de toute convention entre les actionnaires (le cas échéant), et si le cessionnaire proposé a été approuvé par la CSSF. Le Conseil d'Administration s'assurera que tous les transferts d'actions qui ont été réalisés conformément aux présents statuts et à tout pacte conclu entre les actionnaires (le cas échéant) soient rapidement inscrits dans le registre des actions de la Société.

7.2 Restrictions de transferts

Chaque actionnaire s'assurera que tout transfert d'actions (ou de tout droit qui en découle ou qui s'y rapporte) soit réalisé conformément aux dispositions des présents statuts et de tout pacte conclu entre les actionnaires (le cas échéant). Toute aliénation ou tentative d'aliénation d'actions réalisée en violation de quelque disposition que ce soit des présents statuts et de tout pacte conclu entre les actionnaires (le cas échéant) sera nulle et ne sera pas opposable à la Société ni aux Actionnaires, et la Société ne donnera pas d'effet à cette aliénation, n'inscrira pas cette aliénation dans le registre d'actions de la Société et ne traitera aucun prétendu cessionnaire comme le propriétaire de ces actions à quelque fin que ce soit.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1. Composition du Conseil d'Administration

La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres. Sur les trois (3) membres, l'administrateur délégué (l'«Administrateur Délégué») sera nommé au Conseil d'Administration par les actionnaires. Les deux (2) autres administrateurs ne seront pas actionnaires de la Société (les «Autres Administrateurs») et avec l'Administrateur Délégué, les «Administrateurs»). Les Administrateurs seront nommés à partir d'une liste de candidats qui doit être soumise aux actionnaires conformément à un éventuel pacte d'actionnaires selon le cas.

Les Administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, à condition, toutefois, qu'un Administrateur puisse être révoqué à tout moment avec ou sans motif valable par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les Administrateurs peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires se réuniront et éliront un Administrateur sur propositions faites par les actionnaires conformément à un éventuel pacte d'actionnaires pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

8.2 Rémunération des Administrateurs

La rémunération des Administrateurs (à l'exclusion de l'Administrateur Délégué) sera fixée à l'assemblée générale annuelle de la Société. L'Administrateur Délégué ne recevra aucune rémunération dans le cadre de sa fonction d'Administrateur.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, le moment venu, par le Conseil d'Administration. Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des Administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration seront tenues au moins une fois par trimestre. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, ou d'un Administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Un avis par écrit ou par télécopie ou par e-mail de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins sept (7) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence devront être indiquées dans l'avis de convocation et l'avis de convocation doit être remis au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur

à la réunion, par écrit, par télécopie ou par e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une annexe résolution préalablement adoptée par une résolution du Conseil d'Administration. L'ordre du jour de chaque réunion, accompagné des documents pertinents, sera distribué aux Administrateurs au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la réunion prévue, sauf en cas d'urgence, auquel cas l'ordre du jour sera remis au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant tout autre Administrateur comme mandataire par écrit par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une procuration détaillée reproduisant l'ordre du jour de la réunion et une instruction de vote claire concernant chaque point de l'ordre du jour.

Les Actionnaires Employés, ne faisant pas partie du Conseil d'Administration, seront normalement invités à assister aux réunions du Conseil d'Administration.

9.2 Quorum, lieu et vote du Conseil d'Administration

Toutes les réunions du Conseil d'Administration seront tenues à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs (dont un Administrateur spécifique si prévu ainsi dans les conditions d'un éventuel pacte d'actionnaires) sont présents ou représentés à cette réunion, étant entendu qu'au moins deux des Administrateurs (dont un Administrateur spécifique si prévu ainsi dans les conditions d'un éventuel pacte d'actionnaires) seront présents ou représentés en personne avec jusqu'à un Administrateur présent ou représenté par téléphone, visioconférence ou des moyens similaires de télécommunication permettant son identification. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés au Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

Autrement que pour les Matières Réservées au Conseil (telles que définies ci-dessous), les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés.

Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut adopter à l'unanimité des résolutions écrites qui auront le même effet que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont datées et signées par tous les Administrateurs sur un seul et même document ou en plusieurs exemplaires, une copie d'une signature envoyée par télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication écrite en étant une preuve suffisante. Le seul document montrant toutes les signatures ou l'ensemble des exemples signés, selon le cas, formera l'instrument faisant foi de l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Les matières suivantes réservées au conseil requièrent l'approbation de tous les Administrateurs (les «Matières Réservées au Conseil»):

- a. paiement de dividendes;
- b. toute modification importante des activités et/ou de la stratégie de la Société;
- c. la politique de rémunération de la Société et toute modification de cette politique, et la rémunération de l'Administrateur Délégué de la Société;
- d. la divulgation de toute information confidentielle relative à la Société ou à un actionnaire, à un acquéreur potentiel des actions d'un actionnaire;
- e. toute fusion ou scission de la Société;
- f. la conclusion par la Société de toute opération avec un membre du Conseil d'Administration ou avec un actionnaire ou une personne liée à ce membre du Conseil d'Administration ou à un actionnaire;
- g. toute acquisition importante d'actifs de la Société ou toute aliénation importante d'actifs de la Société (y compris les droits de PI);
- h. toute modification de contrats importants;
- i. la conclusion d'une co-entreprise ou d'un partenariat entre la Société et un tiers;
- j. toute proposition faite aux actionnaires relative à un changement de régime de signature de la Société; et
- k. tout arrangement en dehors du cours normal des affaires de la Société.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux pouvant servir dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les Administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite.

Le Conseil d'Administration aura les pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires et les opérations de la Société et fixer la stratégie d'affaires pour la Société, y compris après avoir examiné les propositions faites par l'Administrateur Délégué.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée comme suit:

- pour les paiements de dépenses opérationnelles et de contrats de fournisseur d'un montant de maximum 25.000 EUR (ou d'un montant équivalent en d'autres devises) la Société sera valablement engagée par l'Administrateur Délégué ou l'un des Signataires A agissant individuellement;

- pour les paiements de dépenses opérationnelles et de contrats de fournisseur d'un montant de maximum 50.000 EUR (ou d'un montant équivalent en d'autres devises) la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Signataires A; et

- pour toute matière de plus de 50.000 EUR (ou d'un montant équivalent en d'autres devises) la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe de l'un des Administrateurs et de l'un des Signataires A;

ou par toute(s) autre(s) personne(s) à qui le pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration, sauf dans le cadre des Matières Réservées au Conseil, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tous les Administrateurs ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui le pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration suite à une décision unanime du Conseil d'Administration sur cette Matière Réservée au Conseil. Les Signataires A auront le pouvoir de sous-déléguer les pouvoirs de signature à des fondés de pouvoir, Administrateurs et tiers (selon le cas) si nécessaire et raisonnable dans le cours normal des affaires de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à deux ou plusieurs Administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut établir un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil d'Administration et/ou de personnes externes à qui il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions de temps à autre.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'Administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un Administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout Administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le Conseil d'Administration et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des Administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son propre président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors des assemblées des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en donnant un mandat écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et à l'exception des Matières Réservées aux Actionnaires indiquées ci-dessous (lesquelles ne pourront être adoptées qu'à l'unanimité des votes), toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale qui sont de nature à modifier les droits respectifs attachés aux différentes classes d'actions, doivent, pour être valables, réunir dans chaque catégorie, les conditions de présence et de majorité requises par la loi ou les présents statuts. Cette disposition s'applique notamment à toute modification du capital social de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale relatives aux matières réservées aux actionnaires suivantes, y compris, pour éviter tout doute, toute modification de la liste des matières réservées aux actionnaires énoncées ci-dessous, sont adoptées à l'unanimité des votes (les «Matières Réservées aux Actionnaires») :

- (a) augmentation ou modification du capital social de la Société;
- (b) modification des statuts de la société d'une manière qui affectera de manière négative les intérêts des actionnaires;
- (c) toute fusion ou scission de la Société;
- (d) la présentation d'une requête de dissolution ou d'une requête d'une mise sous administration judiciaire (ou l'équivalent) concernant la Société;
- (e) toute réduction du capital social d'une manière qui affectera ou pourrait affecter de manière négative les intérêts des actionnaires ou diluer l'un d'entre eux;
- (f) toute décision ayant une incidence négative sur la situation économique d'un actionnaire par rapport à la situation économique des autres actionnaires;
- (g) tout arrangement ou contrat conclu, où les revenus et ou les bénéfices qui découlent des affaires de la Société est partagé avec ou apporté à un tiers;
- (h) toute variation des droits attachés aux actions;
- (i) toute modification de la composition du Conseil d'Administration après le renvoi ou la démission d'un Administrateur indépendamment de la raison de ce renvoi ou de cette démission; et
- (j) toute liquidation volontaire de la Société.

Art. 16. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel, sous réserve de l'approbation du Conseil conformément à l'article 9.2 (Matières Réservées au Conseil), décidant avec l'accord d'une majorité d'actionnaires de classe A et d'actionnaires de classe B, et ce bénéfice net annuel sera distribué au prorata entre les actionnaires, à l'exception de tout dividende prioritaire qui pourrait être dû aux détenteurs d'actions B selon un pacte d'actionnaires qui pourrait exister de temps à autre entre les actionnaires de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Art. 19. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 20. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et conformément aux dispositions des présents statuts.

Art. 21. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Art. 23. Définitions. «Signataire A» signifie toute personne désignée en tant que telle par le Conseil d'Administration et à qui une certaine délégation de pouvoirs peut être accordée par le Conseil, de temps à autre.

«Entité Affiliée» signifie en ce qui concerne une Entité, toute Entité qui contrôle cette Entité ou qui est contrôlée par cette Entité ou est sous le contrôle d'une Entité qui contrôle cette Entité, étant entendu que pour les besoins de cette définition, une Entité sera considérée comme étant contrôlée par son gérant ou la personne qui contrôle le gérant, la société gérante ou l'Entité responsable de la gestion en quelque qualité que ce soit;

«Conseil d'Administration» signifie le conseil d'administration de la Société;

«Matières Réservées au Conseil» a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.2;

«Jour Ouvrable» signifie tout jour où les banques sont généralement ouvertes au public à Luxembourg;

«Société» a la signification qui lui est attribuée à l'article 1^{er} ;

«contrôler», «contrôlé» et «contrôlant» seront interprétés par référence aux critères énoncés à l'article 309 de la Loi ou toute autre notion analogue en vertu de toute autre loi applicable.

«CSSF» signifie la Commission de Secteur Financier du Luxembourg;

«Administrateurs» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.

«Actionnaires Employés» signifie chaque employé de la Société au 1^{er} septembre 2015, qui détient directement ou indirectement des actions dans la Société;

«Entité» signifie toute personne physique ou morale, toute co-entreprise, tout fonds d'investissement, tout trust ou toute autre entité, dotée d'une personnalité juridique ou non, de quelque nationalité que ce soit;

«Administrateur Délégué» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8;

«Matières Réservées aux Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'article 15;

«Transferts Illimités» a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.1.»

Après avoir unanimement approuvé ce qui précède l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de reclassifier toutes les cent (100) actions de classe C de la Société en actions de classe A de manière à apporter le nombre d'actions de classe A de huit cents (800) à neuf cent (900) actions.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur énoncée au point (c) de l'Ordre du Jour plus haut.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société de sorte qu'ils aient la teneur énoncée au point (c) de l'Ordre du Jour plus haut.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société, sont estimés à EUR 2.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, mentionnée ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date que dessus.

Le document ayant été lu à la partie comparante, connue du Notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: N. STEICHEN, S. LE MAREC, F.-X. JOYEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/10917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016091568/730.

(160060085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Ringmerit Properties France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.421.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 18 mars 2016:

- La démission de Madame Virginia Strelen, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2016;
- M. Ajit Singh Rai, né à Leeds (Royaume-Uni) le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016091569/15.

(160060384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Ravenswood Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.530.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé en date du 4 avril 2016

- Acceptation de la démission, avec effet au 31 décembre 2015, de Monsieur Jean Lambert, gérant de la société.
- Acceptation de la nomination avec effet immédiat de la société Regere Mgt. Services S.A., dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125133, gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016091576/15.

(160059850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

RB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.947.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2016.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016091577/16.

(160060299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Renu SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 13.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENU SPF S.A.

Signature

Référence de publication: 2016091582/11.

(160060518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Riviera Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.169.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016091583/12.

(160060035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Silver Beagle C 2016 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 205.267.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of April,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Infinity Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139024,

represented by Maître Catherine Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 6 April 2016; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", a limited liability company, governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The company's name is Silver Beagle C 2016 S.à r.l. ("Silver Beagle C").

Art. 3. Silver Beagle C's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as Silver Beagle C shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as Silver Beagle C may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than Silver Beagle C (the “Affiliated Companies”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even for the benefit of a lender not belonging to the Affiliated Companies);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose;

(8) To proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to Silver Beagle C to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

Art. 4. Silver Beagle C has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of Silver Beagle C may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Silver Beagle C may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of Silver Beagle C at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of Silver Beagle C which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of Silver Beagle C.

Art. 5. Silver Beagle C is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of Silver Beagle C does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of Silver Beagle C, nor to interfere in any manner in the management of Silver Beagle C. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. Silver Beagle C's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The amount of the share capital of Silver Beagle C may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to Silver Beagle C, which admits only one owner per share.

Art. 11. Silver Beagle C shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from

reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed in reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. Silver Beagle C will be managed by several managers constituting a board of managers. The managers need not be shareholders of Silver Beagle C.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of Silver Beagle C in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with Silver Beagle C's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or managers of Silver Beagle C.

Silver Beagle C shall not enter into any contract or commitment which commits Silver Beagle C for a total expenditure over the terms of the contract or commitment in excess of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) (or its equivalent in another currency) without any such contract or commitment being approved by resolution of the board of managers.

Silver Beagle C shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) managers.

However, for amounts not exceeding five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) (or its equivalent in another currency), Silver Beagle C shall be bound by the joint signatures of any two (2) managers or, in addition, by the joint signatures of any two (2) persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by a meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Any meeting of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require the presence of at least two (2) managers either present in person or by representative, which shall form a quorum.

Decisions of the board of managers, including the decisions pertaining to the annual accounts, are taken by the majority of at least two (2) managers participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by two (2) managers. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of Silver Beagle C; as a representative of Silver Beagle C, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one (1) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of Silver Beagle C.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of Silver Beagle C.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of Silver Beagle C.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and Silver Beagle C have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. Silver Beagle C's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of 31st December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of Silver Beagle C together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of managers, statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward Silver Beagle C.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of Silver Beagle C

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of Silver Beagle C shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Register of Commerce and Companies are met, Silver Beagle C shall have its annual accounts audited by one or more approved independent auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of Silver Beagle C.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of Silver Beagle C, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of Silver Beagle C.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of Silver Beagle C is closed, the liquidation proceeds of Silver Beagle C will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of Silver Beagle C having thus been recorded by the notary, Silver Beagle C's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Infinity Investments S.A.	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of Silver Beagle C, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from Silver Beagle C or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year of Silver Beagle C will begin on the date of formation of Silver Beagle C and will end on the last day of December of the year 2016.

Shareholders resolutions *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at six (6) the number of managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Suhail Hamad Mohammed Al Yabhouni Aldhaheri, manager, born on 30 August 1991 in Al Ain, United Arab Emirates, with business address at 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

- Karim Mourad, manager, born on 7 July 1974 in Beirut, Lebanon, with business address at 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

- Andrew Bruce Nowell, manager, born on 10 November 1981 in Geraldine, New Zealand with business address at 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, manager, born on 26 August 1970 in 's-Gravenhage, the Netherlands, with business address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Marcus Jacobus Dijkerman, manager, born on 5 November 1962 in Schiedam, the Netherlands, with business address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Robert van 't Hoeft, manager, born on 13 January 1958 in Schiedam, the Netherlands, with business address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois d'avril,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Infinity Investments S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139024,

représentée par Maître Catherine Kremer, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 avril 2016; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Dénomination - Objet - Siège- Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est Silver Beagle C 2016 S.à r.l.. («Silver Beagle C»).

Art. 3. L'objet de Silver Beagle C est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme Silver Beagle C le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que Silver Beagle C jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à Silver Beagle C ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) Réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet;

(8) Acquérir, gérer, développer, vendre et louer tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à Silver Beagle C comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de Silver Beagle C, tel que susmentionné.

Art. 4. Silver Beagle C a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège social de Silver Beagle C pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Silver Beagle C pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de Silver Beagle C à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de Silver Beagle C laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de Silver Beagle C.

Art. 5. Silver Beagle C est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à Silver Beagle C.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de Silver Beagle C, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le montant du capital de Silver Beagle C peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé à un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de Silver Beagle C, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. Silver Beagle C est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. Silver Beagle C est gérée par plusieurs gérants qui constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de Silver Beagle C.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de Silver Beagle C et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de Silver Beagle C.

Aucun contrat ou engagement liant Silver Beagle C supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) (ou son équivalent dans une autre devise) ne pourra être conclu ou pris sans avoir été approuvé par des résolutions du conseil de gérance.

Silver Beagle C sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Néanmoins, pour tout montant inférieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) (ou son équivalent dans une autre devise), Silver Beagle C sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou, en outre, par la signature conjointe de deux (2) personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de Silver Beagle C peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins deux (2) gérants en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels sont adoptées à la majorité d'au moins deux (2) gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par 2 (deux) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de Silver Beagle C; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une (1) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de Silver Beagle C.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt-et-un (21) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de Silver Beagle C.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de Silver Beagle C.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et Silver Beagle C doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de Silver Beagle C et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers Silver Beagle C.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de Silver Beagle C de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de Silver Beagle C

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de Silver Beagle C sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, Silver Beagle C confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat/s.

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de Silver Beagle C.

Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de Silver Beagle C ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de Silver Beagle C ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de Silver Beagle C.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts (3/4) du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de Silver Beagle C seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription et Paiement

Les Statuts de Silver Beagle C ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de Silver Beagle C ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Infinity Investments S.A.	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de Silver Beagle C, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à Silver Beagle C en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de Silver Beagle C et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à six (6) le nombre de gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Suhail Hamad Mohammed Al Yabhouni Aldhaheri, gérant, né le 30 août 1991 à Al Ain, Émirats arabes unis, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, Émirats arabes unis;

- Karim Mourad, gérant, né le 7 juillet 1974 à Beirut, Liban, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, Émirats arabes unis;

- Andrew Bruce Nowell, gérant, né le 10 novembre 1981 à Geraldine, Nouvelle-Zélande, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, Émirats arabes unis;

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marcus Jacobus Dijkerman, gérant, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Robert van 't Hoef, gérant, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. KREMER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11300. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091614/555.

(160060270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 mars 2016

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société ERNST & YOUNG SA, sis 35 E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, pour un mandat de un an, qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE LIFE INSURANCE BROKER S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016091616/16.

(160060244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 47.557.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.04.2016.

Pour: SILF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016091648/14.

(160060147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Sud Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3725 Rumelange, 10, rue Dr Flesch.

R.C.S. Luxembourg B 176.666.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016094199/10.

(160063082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Sun Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 109, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 205.412.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le quatre avril,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur RUBEN Brice, consultant, né le 15 décembre 1978 à St Germain en Laye (France), demeurant au 109, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services informatiques.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «SUN Consulting, S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, prénommé, déclare souscrire toutes les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2016.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1321 Luxembourg, 109, rue de Cessange.
2. L'associé unique décide de nommer en tant que gérant unique de la Société Monsieur RUBEN Brice, consultant, né le 15 décembre 1978 à St Germain en Laye (France), demeurant au 109, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. RUBEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 7 avril 2016. 1LAC / 2016 / 11254. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094200/135.

(160063467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Sunshine Investment Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. GWM Holding S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 avril 2016

Monsieur EMOND Charles, Monsieur SARTOGO Pierfrancesco et Monsieur CAMPAILLA Filippo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

La démission de Monsieur Robert REGGIORI de son poste de commissaire aux comptes est accepté. La société VERIDICE S.à.r.l., RCS Luxembourg n° B154843, 4 rue Albert BORSCHETTE, L-1246 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Le siège social de la société est transféré au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

SUNSHINE INVESTMENT HOLDING S.A. (anc. GWM HOLDING S.A.)

Pierfrancesco SARTOGO / Filippo CAMPAILLA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016094201/21.

(160063716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Surassur, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 52.440.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SURASSUR

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016094203/11.

(160063814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

O-Medias S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5747 Niederanven, 46, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 57.959.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour O-MEDIAS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016094079/12.

(160063796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

OC II Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand rue.

R.C.S. Luxembourg B 204.222.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 7 avril 2016 d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence en tant que gérant de la Société avec effet au 7 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016094080/12.

(160063051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vitalia Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016094226/13.

(160063221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vitalia Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016094227/13.

(160063220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vortex II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 205.368.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 14 Avril 2016

L'Associé Unique de la Société a décidé de nommer avec immédiat les gérants de catégorie A suivants et ce avec effet immédiat:

- Monsieur Patrick Van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
- Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht, Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
- Monsieur Fabrice Mas, né le 24 Avril 1979 à Meaux, France, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

En conséquence, le conseil de gérance de la société sera désormais composé comme suit:

- Karim Moussa, gérant de catégorie A
- Patrick van Denzen, gérant de catégorie A
- Jacob Mudde, gérant de catégorie A
- Sjors van der Meer, gérant de catégorie A
- Fabrice Mas, gérant de catégorie A; et
- Bakr Abdel-Wahab, gérant de catégorie B

Sabrina Vanherck
Le Mandataire

Référence de publication: 2016094229/28.

(160063740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 83.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094231/10.

(160063346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

VAT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 187.160.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 29 mars 2016

Il est à noter que les transferts de parts sociales suivants ont eu lieu avec effet au 29 mars 2016:

1. Capvis General Partner IV Limited, limited liability company, ayant son siège social au 28, New Street, JE2 3TE, St. Helier, Jersey et immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 112 172, a transféré 1 part sociale de classe B à Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., limited partnership, ayant son siège social au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey et immatriculée au Register of Limited Partnerships of Island of Guernesey sous le numéro 1520;

2. Capvis General Partner IV Limited, limited liability company, ayant son siège social au 28, New Street, JE2 3TE, St. Helier, Jersey et immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 112 172, a transféré 104 223 parts sociales de classe B et 1 part sociale de classe A à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

3. Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., limited partnership, ayant son siège social au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey et immatriculée au Register of Limited Partnerships of Island of Guernsey sous le numéro 1520, a transféré 185 284 parts sociales de classe B et 1 part sociale de classe A à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

4. Domino Invest AG, Aktiengesellschaft, ayant son adresse professionnelle à 28, Städtle, FL-9490 Vaduz, Principauté de Liechtenstein, enregistrée au Commercial Register of the Principality of Liechtenstein, sous le numéro FL-0002.337.001-5, a transféré 187 536 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

5. Monsieur Karl SCHLEGEL, né le 16 juillet 1953, à Grabs (Suisse), ayant son adresse professionnelle à 1, Oberprod, CH - 7320 Sargans, Suisse, a transféré 67 335 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

6. Monsieur Aitor GALDOS, né le 20 avril 1955 à Caracas (Venezuela), ayant son adresse professionnelle au 45, Fuerst-Franz-Josef-Strasse, FL - 9490 Vaduz, a transféré 288 167 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

7. Monsieur Benjamin LOH, né à Singapour (Malaisie), le 28 octobre 1963, ayant son adresse professionnelle au 231, Yishun Street 21, MAL - 760231 Singapour, a transféré 288 167 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

8. Monsieur Heinz KUNDERT, né le 12 juin 1952, à Chur (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 70, Meierhofstrasse, FL - 9490 Vaduz, Principauté de Liechtenstein, a transféré 342 936 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

9. Monsieur Stefan PLEIER, né le 16 juin 1966 à Limburg/Lahn (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 8, Gugglenstrasse, CH - 8887 Mels, Suisse, a transféré 102 881 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

10. Monsieur Egon HÄMMERLE, né le 13 mai 1964 à Lustenau (Autriche), ayant son adresse professionnelle au 24, Untere Aue, A - 6890 Lustenau, Autriche, a transféré 102 881 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

11. Monsieur René PAHUD, né le 20 octobre 1963 à Thal (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 12, Bovelweg, CH - 7306 Fläsch, Suisse, a transféré 205 761 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

12. Monsieur Jürgen ZOLLER, né le 11 avril 1971, à Bludenz (Autriche) ayant son adresse professionnelle au 31, Müsinenstrasse, A - 6832 Sulz, Autriche, a transféré 13 717 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

13. Monsieur Urs GANTNER, né le 5 juillet 1970 à Walenstadt (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 43, Täliweg, CH - 8887 Mels, Suisse, a transféré 41 152 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

14. Monsieur Thomas L MURPHY III, né le 18 septembre 1975 à Stoughton, MA, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 10, Jones River Drive Kingston, USA - 02364 Massachusetts, Etats-Unis, a transféré 17 147 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

15. Monsieur Bernd Kirchhöfer, né le 26 octobre 1958 à Babenhausen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, Jalan Taman Greenview 1, MAL - 11600 Georgetown, Malaisie, a transféré 68 587 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

16. Monsieur Michael ZICKAR, né le 15 février 1977 à Pompaples (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 13, Ebnetstrasse, CH - 9032 Engelburg, Suisse, a transféré 54 870 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

17. Monsieur Walter GRIESINGER, né le 23 juin 1957 à Zürich (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 72, Alte Landstrasse, CH - 8880 Walenstadt, Suisse, a transféré 68 587 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

18. Monsieur Anton NEUMAIR, né le 9 avril 1961 à Mering (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 417, Krümmenswil, CH - 9643 Krummenau, Suisse, a transféré 13 717 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

19. Monsieur Kurt SONDEREGGER, né le 20 décembre 1960 à Bludenz (Autriche), ayant son adresse professionnelle au 42, Quadernstrasse, A - 6824 Schlins, Autriche, a transféré 20 576 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

20. Monsieur Andreas SCHEIBE, né le 15 juin 1956 à Dresden (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 8, Ulmenstrasse, CH - 9470 Buchs, Suisse, a transféré 102 881 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

21. Monsieur Daniel MEYER, né le 15 janvier 1969 à St. Gallen (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 56, Diepoldsauerstrasse, CH - 9443 Widnau, Suisse, a transféré 41 152 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

22. Monsieur Gebhard LUTZ, né le 24 mai 1969 à Höchst (Autriche), ayant son adresse professionnelle au 8, Fingabüchel, A - 6824 Schlins, Autriche, a transféré 13 717 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

23. Monsieur Ronald PSCHENITSCHNIGG, né le 23 décembre 1965 à Mauren (Principauté du Liechtenstein), ayant son adresse professionnelle au 2, Fritz-Tölsch-Weg, A - 6830 Rankweil, Autriche, a transféré 13 717 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

24. Monsieur Olivier BOSLAU, né le 2 février 1959 à Freudenstadt (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 13, Raintaler Strasse, D - 81539 Munich, Allemagne, a transféré 37 723 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

25. Monsieur Andreas LEUTENEGGER, né le 30 juin 1968 à Heiden (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 19, Ringgasse, CH - 9452 Hinterforst SG, Suisse, a transféré 342 936 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

26. Monsieur Kurt J. TRIPPACHER, né le 18 juin 1959 à Augsburg (Germany), ayant son adresse professionnelle au 7a, Grabenackerstrasse, CH - 6312 Steinhausen, Suisse, a transféré 205 761 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

27. Monsieur Markus JÄGER, né le 13 juillet 1962 à Feldkirch (Autriche), ayant son adresse professionnelle au 21, Meldina, FL - 9493 Mäusen, Principauté de Liechtenstein, a transféré 68 587 parts sociales de classe B à la société VAT Group AG, société anonyme, ayant son siège social au 1, Seelistrasse, CH - 9469 Haag (Rheintal), Suisse et immatriculée au Commercial Registry of the Canton of St. Gallen sous le numéro CHE - 202.223.983;

Désormais,

VAT Group AG détient 2 parts sociales de classe A et 2.999.998 parts sociales de classe B

Luxembourg, le 15 avril 2016.

VAT Management S.à r.l.

Référence de publication: 2016094232/126.

(160063139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.